



Pour bien couvrir les crimes et accidents, il faut
une relation de proximité avec la police.



Comment couvrir les faits divers

*«Accidents et crimes»
intéressent toujours
le public.*

*Il existe encore
des journalistes
spécialisés, comme
Beat Kälin, mais la
concurrence
augmente:
celle des lecteurs-
reporters ou celle de
la police elle-même.*

PAR BETTINA BÜSSER

Qu'une maison flambe, qu'un cambriolage soit annoncé ou un glissement de terrain en cours, Beat R. Kälin, 31 ans, saute dans son bus à Frauenfeld et se rend sur place. A toute heure du jour ou de la nuit. «Je reçois un tuyau, j'appelle la police, vais sur les lieux et me présente au chef d'intervention. Je filme, je mène des interviews, je coupe sur place et prépare aussi des Screenshots des vidéos.» L'une d'elles a fait de lui une star éphémère sur Youtube: les images montraient une série d'accidents de voitures dérapant de nuit sur un rond-point gelé de Frauenfeld.

Beat Kälin parcourt environ 90 000 kilomètres par an à traquer les crimes et accidents. De jour, il parcourt la Suisse orientale, entre Zurich et l'Autriche, de nuit il couvre toute la Suisse alémanique, ainsi que les régions proches au-delà des frontières. Toujours à disposition depuis chez lui, il reçoit un salaire fixe et n'est donc pas payé par événement. Bien sûr, il n'a pas d'horaires, «mais ça me convient», assure-t-il. En quatre ans, il n'a eu qu'une semaine de vacances: sa lune de miel après son mariage.

Ses principaux clients sont d'abord la SRF (radio-télévision publique), puis Tele Top et Tele Züri. Parfois s'y ajoutent d'autres médias privés, en partie allemands comme RTL ou N24. Il lui arrive aussi de travailler comme caméraman pour des interviews sur ARD.

Mais sa véritable passion, ce sont les faits divers. Souvent les accidents qu'il couvre ont fait des blessés, des morts, il dit être «probablement» devenu un expert en évacuation des émotions: «La caméra fonctionne comme un filtre, et un événement chasse l'autre. La seule exception, c'est quand il s'agit d'enfants. Là, ça me poursuit.»

Selon ses estimations, Beat Kälin filme à peu près autant d'incendies que d'accidents. Les délits sont un peu moins nombreux. «Cela paraît effrayant, mais plus le crime est grave, mieux je parviens à diffuser mes films.» Lors d'un

meurtre à Flaach, il était présent toute la nuit, ses reportages étaient prêts vers six heures du matin, mais «j'ai attendu parce que la police me l'a demandé jusqu'à ce qu'elle ait obtenu quelques éclaircissements». Et tous ses clients, à l'exception de SRF, le lui ont reproché: «Tu aurais quand même dû nous donner ça plus tôt.»

Les faits divers violents, délits et accidents, constituent depuis toujours un composant important des informations médiatiques. Ils restent parmi les plus lus des articles de la presse écrite. Au Tages-Anzeiger, chez Blick ou 20 Minuten, on ne sait pas exactement quel est leur taux de lecture. Là, selon son rédacteur en chef adjoint Winfried Kösters, «propose toujours sur son fil d'actualité un nombre élevé de dépêches traitant de crimes et accidents», souvent reprises par les portails d'actualité ou les journaux. «Nous n'avons pas constaté de changement significatif dans ce domaine ces dernières années.»

A la Neue Zürcher Zeitung (NZZ), la page «Panorama» traitant de faits divers est davantage lue que la moyenne, affirme la cheffe de communication du groupe, Myriam Käser. «Nos enquêtes les plus récentes montrent qu'elle demeure l'une des plus populaires du journal. L'émergence du monde numérique n'y a rien changé.» A la Neue Luzerner Zeitung et dans ses éditions régionales, les informations de police continuent à jouer un rôle important, dit-elle, «parce que les questions de sécurité publique sont intéressantes pour nos lecteurs». C'est pourquoi le quotidien traite «régulièrement» d'accidents ou de crimes; seuls les «simples accidents de bagatelle» ne trouveraient pas toujours leur place dans le journal. «C'est ici que le canal numérique a pris davantage d'importance.» Sur les pages internet des journaux du groupe, les informations de police sont aussi, en moyenne, davantage lues que les autres, selon elle.

*«Plus le crime
est grave,
mieux je
parviens à
diffuser mes
films»*

24 heures

Vaud

Nouveau meurtre et suicide dans un couple

Notre supplément

24 Bons plans

NOUVEAU

L'illustré
N° 211 - 21 septembre 2016 - 10,90 CHF

LES DANGERS DU SUCRE
DOSSIER LE SCANDALE DES SUCRES CACHÉS
CONSEILS COMMENT LES DÉTECTER
ENQUÊTE OBÉSITÉ: LES CHIFFRES CHOCS

DAVID BOWIE
SA VIE EN SUISSE
HOMMAGE, PHOTOS
ET RECIT INÉDITS

EXCLUSIF
AFFAIRE WARLUZEL: LA VRAIE HISTOIRE

- Ce qui s'est réellement passé dans la suite 510
- Qui est la mystérieuse «aide-soignante»
- L'incroyable destin d'un surdoué sulfureux

L'avocat général Dominique Warluzel, ici dans sa résidence des Balmans en octobre dernier, a été incarcéré à Gandève pour tentatives de suicide et mise en danger de la vie d'autrui.

Une affiche de 24 Heures, une enquête de L'illustré: les faits divers sont toujours vendeurs.

La demande est donc là. Et elle est de plus en plus servie par des «lecteurs-reporters». «En cas de gros accident dans le trafic routier, de retards ferroviaires ou d'autres faits divers de ce genre, 20 Minutes reçoit presque toujours dans les minutes qui suivent des photos et des informations de lecteurs-reporters sur place», affirme le porte-parole du groupe Tamedia, Christoph Zimmer.

Gratuit ou peu cher, l'apport des lecteurs-reporters a des conséquences pour les photographes professionnels. Selon Beat Kälin, c'est ce qui a amené Markus Heinzer, photographe sur les scènes d'accidents et de délits pendant onze ans, à mettre fin à cette activité il y a environ un an: «ça ne rapportait plus assez.» Les lecteurs-reporters sont devenus les «principaux concurrents, surtout pour les photos». Mais aussi de plus en plus pour les films, en raison des caméras de meilleure qualité dans les smartphones.

La police elle-même est devenue une concurrente. «Elle met ses photos gratuitement à la disposition des médias», souligne Beat Kälin.

«Les lecteurs-reporters sont nos principaux concurrents, surtout pour les photos.»

«Elle s'est beaucoup professionnalisée depuis le milieu des années 1990», analyse Dominique Strebel, qui traite des informations judiciaires et de police dans le cadre de son cours sur l'éthique des médias au MAZ (Centre de formation aux médias, à Lucerne). Aujourd'hui la police communique directement par les réseaux sociaux et sur des plateformes en ligne, comme polizeireport.ch, qui enregistre «un bon nombre d'abonnements.» (Il n'existe pas à notre connaissance d'équivalent romand.)

Pratiquement tous les corps de police ont leurs portails sur Internet, qui proposent des informations et des images. «Ils publient sur facebook ou twitter en même temps qu'ils envoient leurs communiqués aux médias. Ils sont ainsi plus rapides que nous», constate Myriam Käser (NZZ). Les services de presse des corps de police ont été étoffés en personnel ces dernières années, engageant des professionnels de la communication, souligne Beat Kälin. Souvent c'est au bénéfice de la collaboration avec la presse: «Les porte-parole de police savent maintenant bien ce que les journalistes veulent.»

Mais face à ces porte-paroles de plus en plus professionnels, il y a de moins en moins de journalistes chevronnés. «En raison de la compression des rédactions, on voit disparaître les postes de journalistes spécialisés dans les informations judiciaires ou de police. Ces sujets sont maintenant souvent traités par des personnes plutôt inexpérimentées», remarque Dominique Strebel.

L'inexpérience a pour effet une moindre capacité de jugement. Dominique Strebel cite en exemple la vague d'arrestation sur la place «Central» de Zurich, en 2011: «Il y avait de bonnes raisons de s'interroger sur la justification de ces arrestations. Mais il faut une certaine expérience et suffisamment de confiance en soi pour questionner la police de manière critique. Quand on en manque, on a davantage tendance à se contenter de publier les communiqués de presse de la police, un par un.» A ses élèves, il enseigne le sens critique: «Ce que dit la police n'est pas nécessairement vrai. Quand la police donne le nom ou la nationalité d'un suspect, ce n'est pas une autorisation à faire de même dans les médias. Nous devons réfléchir par nous-mêmes.»

Une bonne relation avec la police et les pompiers, c'est indispensable pour que Beat Kälin puisse bien travailler. La plupart de ses tuyaux lui viennent des forces d'intervention. Ses relations, «devenues en partie amicales», il les a bâties avec le temps. Il assiste à une soixantaine d'exercices de pompiers par an, donne aux policiers et aux pompiers des formations à la relation aux médias. «On me connaît un peu partout en Suisse, ce qui me permet d'être plus près de ce qui se passe que les autres journalistes.»

Mais c'est aussi parce qu'il respecte les règles: «Ne pas montrer des patients ou de traces de sang, couvrir les plaques des véhicules.» Quand un journal lui demande des numéros de plaque pour retrouver des personnes concernées, il refuse. «On doit informer, mais pas aux dépens des victimes.»

Video:

<https://www.youtube.com/watch?v=E37BCtNbPcM>

Publicité

Presse romande: pas de chiffres

Les faits divers sont-ils toujours très lus? Nous avons envoyé un questionnaire à cinq journaux romands; deux n'ont pas répondu (20 minutes, 24 heures), voici les indications données par les trois autres.

Le *Matin* ne dispose pas de chiffres récents sur le taux de lecture de ses pages, souligne son rédacteur en chef Grégoire Nappey. «Si les pages ou sujets faits divers ont une certaine importance dans *Le Matin*, c'est d'abord parce qu'ils font partie depuis longtemps des axes principaux de la ligne éditoriale du titre. Nous voulons idéalement être les premiers et les meilleurs dans ce domaine.» Les clics sur le site du quotidien montrent que «la rubrique Faits divers n'est pas systématiquement la plus consultée, mais demeure parmi les plus importantes. Et les sujets faits divers occupent régulièrement la tête de nos taux de lecture selon l'originalité et/ou la gravité de l'actualité.»

A la Tribune de Genève, précise son rédacteur en chef adjoint Denis Etienne, «les faits divers, qu'ils relatent un acte violent ou non, se retrouvent régulièrement, parmi «Les cinq sujets les plus lus» sur notre site Web, alors qu'ils sont présentés et titrés comme les autres articles. Le taux de lecture reste donc supérieur à la moyenne; en ce sens nous ne constatons pas une évolution ces dernières années.» Les communiqués de la police, la Tribune ne les publie «pratiquement jamais. Si nous estimons qu'ils méritent un développement, nous nous y employons; si nous les estimons d'un intérêt mineur, nous nous abstenons en général de les relayer.»

A La Liberté, «ce mercredi 3 février, à 17 heures, quatre des cinq nouvelles les plus lues sur notre fil régional concernaient des faits divers (accidents de la circulation, altercations)», remarque Serge Gumy, rédacteur en chef. «Le fait est que ce type d'articles rencontre un franc succès au près des visiteurs de notre site, plus que d'autres sujets qui, aux yeux de la rédaction, paraissent pourtant plus importants.» Quelle place prennent les communiqués de police dans les pages du quotidien fribourgeois? «Je n'observe pas d'évolution à ce sujet, à la hausse ou à la baisse. Je n'ai pas non plus d'indication sur le taux de lecture des articles tirés des communiqués. Mais intuitivement, je pense qu'ils sont très lus.»

Dans quelle mesure la police est-elle une source essentielle d'informations? Ici les avis divergent. Pour *Le Matin*, «les communiqués de police sont évidemment l'une des principales sources en matière de fait divers. Ils sont cruciaux à ce titre et aussi pour la réactivité qu'on y accorde. Cette place me paraît stable ces dernières années», dit Grégoire Nappey. A la Tribune de Genève, par contre, «la police est une source très subsidiaire d'informations», nous écrit Denis Etienne. La Tribune de Genève ne traite que très rarement (moins de 10 pour cent) de faits divers sur la base d'informations qui proviennent de la police.»

VOUS AVEZ DES IDÉES. NOUS LES RÉALISONS.

bachmann medien basel www.bachmannmedien.ch

Quand mentionner la nationalité?

Les directives déontologiques invitent à la prudence, mais la presse indique presque toujours l'origine des délinquants, que donne la police. Tour d'horizon.

La mention ou non de l'origine des délinquants a été fortement discutée en rapport avec les agressions contre des femmes à Cologne, à Nouvel An. La question bute toutefois sur une limite: tant que les auteurs des agressions ne sont pas arrêtés, la police ne peut pas connaître leur nationalité. Les médias n'ont donc pu recourir qu'à des typologies plus larges. Mais lesquelles employer? «D'origine nord-africaine»? «De langue arabe»?

Dans leurs comptes-rendus de faits divers violents, «les journalistes devraient renoncer à des désignations qui discriminent une nation, une ethnie ou une religion», écrit le Conseil suisse de la presse dans sa prise de position 10/2001. Il s'agissait alors, entre autres, de la dénomination «de type yougoslave». Une autre prise de position similaire (13/2006) acceptait une plainte contre un article parlant de «Schwarzafrikaner» (Africains noirs) parmi des trafiquants de drogue.

La directive 8.2 de la Déclaration des devoirs et des droits du/ de la journaliste précise ceci: «La désignation de l'appartenance ethnique ou nationale, de l'origine, de la religion, de l'orientation sexuelle et/ou de la couleur de peau peut avoir un effet discriminatoire, en particulier lorsqu'elle généralise des jugements de valeur négatifs et qu'elle renforce ainsi des préjugés à l'encontre de minorités. C'est pourquoi les journalistes font une pesée des intérêts entre la valeur informative et le danger d'une discrimination. Ils respectent le principe de la proportionnalité.»

«**Nous nous en tenons aux pratiques de la police**», explique Fabian Zürcher, rédacteur en chef adjoint du groupe Blick. Or les corps de police, dans leurs communiqués, nomment presque toujours la nationalité des auteurs de délits. Si bien que la plupart des médias reprennent ces indications. «En règle générale nous indiquons la nationalité quand nous recevons cette information de la police. La mention de la nationalité fait partie à notre avis de l'information», dit Myriam Käser, cheffe de la communication du groupe NZZ.

Publicité



Dans la presse romande, c'est devenu la règle. Même si, comme le dit Grégoire Nappey, rédacteur en chef du *Matin*, «la publication de la nationalité est un vieux débat dans les rédactions. Nous publions cette information lorsque nous l'avons.» Même chose pour le gratuit *20 Minutes*: «c'est une info», souligne le spécialiste des faits divers Abdoulaye Ndiaye. Étonnamment, son journal reçoit selon lui surtout du courrier de lecteurs d'origine étrangère, demandant que ce soit aussi précisé quand l'auteur d'un délit est suisse - et *20 Minutes* le fait. A la *Tribune de Genève*, «nous avons pour principe général d'évoquer la nationalité des délinquants ou des criminels, parce qu'elle donne une réalité sociologique en la matière», explique Denis Etienne, rédacteur en chef adjoint.

Pourquoi la mentionner? Parce que «ne pas préciser cette information par peur de stigmatiser les étrangers aurait pour effet de renforcer le sentiment que la presse cède au politiquement correct», relève Serge Gumy, rédacteur en chef de *La Liberté*. «Que ce soit en ligne ou dans notre version papier, nous reprenons la mention de la nationalité dans nos articles, que les personnes impliquées soient suisses ou étrangères. Par ailleurs, dans l'optique de la prochaine réintroduction de mesures d'expulsion par des juges - que ce soit selon les modalités définies par l'UDC ou celles du Parlement -, cette précision va prendre une importance accrue dans la procédure pénale. Nous tâchons d'éviter en revanche de mentionner la nationalité dans les titres.»

Le *Tagesanzeiger* «ne désigne en principe pas la nationalité dans le titre ou le lead, et ne place pas l'origine du délinquant au centre de l'information», précise Christoph Zimmer, porte-parole de *Tamedia*. «Mais le sexe et la nationalité sont en règle générale donnés. *20 Minuten* indique aussi en principe la nationalité, l'âge et le sexe du délinquant ou du suspect, mais s'abstient de le faire dans le titre.»

L'ats a inscrit dans son manuel le suivi des recommandations du Conseil de la presse, précise le rédacteur en chef adjoint, Winfried Kösters. Pour les délits ou événements dont on peut s'attendre qu'ils vont susciter des vagues, en particulier les crimes capitaux, la nationalité est mentionnée. «Mais nous faisons attention à être précis. Ce qui veut dire que nous renonçons à des dénominations vagues comme «Européens de l'Est» ou «Noirs africains». Chaque cas est à examiner en particulier.»

Le jugement au cas par cas, c'est aussi ce que recommande Dominique Strebel, enseignant au MAZ (Centre de formation des journalistes, à Lucerne). La nationalité doit être indiquée quand elle représente un argument important et sert la compréhension des faits. Les sources officielles doivent donner toutes les informations aux journalistes, et c'est à ces derniers «d'évaluer ce qui sert l'intérêt public. Ils devraient le faire mieux qu'ils ne le font actuellement.» Ce qui est à évaluer, c'est s'il y a une relation de cause à effet entre la nationalité et le délit. «Si, comme par exemple pour les crimes d'honneur, l'origine est un

élément important d'explication du comportement, il est clair qu'il faut la nommer. En cas de vol, il n'y a pas de lien causal.»

Deux exemples intéressants à ce sujet dans les chapeaux d'articles de la rubrique Faits divers du Matin online, ce 10 février. Dans un cas la pertinence de l'origine du détenu paraît évidente, dans l'autre on ne voit pas ce qu'elle apporte:

«La surveillante de prison Angela Magdici a aidé à s'évader un Syrien Hassan Kiko condamné pour viol en Suisse.»

«Le Tribunal correctionnel de Genève a condamné un Turc de 50 ans à deux ans de prison avec sursis complet pour avoir transmis le VIH à sa copine.» B.B. / A.M.

«Stacy, réponds-moi»

Le 6 janvier, 20 Minutes évoquait sous ce titre le meurtre d'une jeune femme par son compagnon à Montreux, suivi du suicide de celui-ci. Le lendemain, sur le site du journal, le titre avait changé («Ma fille, réponds-moi. Je suis très inquiète») et la photo était floutée. «Souvent les gens changent d'avis», explique l'auteur de l'article, Abdoulaye Penda Ndiaye. J'avais eu la mère au téléphone, elle avait demandé leur accord aux personnes présentes autour d'elle, elle voulait que sa fille décédée soit reconnaissable, qu'on la voit belle. Puis, au milieu de la nuit, elle a changé d'avis, elle a



Abdoulaye Ndiaye: une prédilection pour le fait divers

même réveillé notre rédacteur en chef. C'était trop tard pour changer l'édition imprimée mais nous avons corrigé sur notre site.»

Abdoulaye Penda Ndiaye est spécialisé dans les faits divers au quotidien gratuit. Journaliste sénégalais, il est arrivé en Suisse en 2002. Il a collaboré neuf ans à 24 heures, et depuis trois ans à 20 minutes.

Petit à petit, il s'est spécialisé dans les faits

divers, pour lesquels il dit avoir une prédilection. «On me les confie souvent parce que je commence à avoir de la bouteille, une certaine habitude de ces sujets délicats, émotionnels.»

Les lecteurs-reporters, confirme-t-il, ont pris une place importante dans son travail. C'est devenu «une mine incroyable, tout ce qu'on reçoit depuis des smartphones. Après, bien sûr, il faut vérifier.» Le temps que ça lui prend? «ça dépend des jours, je peux y passer dix minutes ou trois heures en cas d'événement grave. Le soir du drame de Stacy, j'ai reçu plusieurs témoignages. La nouvelle nous est parvenue vers 16 heures, et à minuit je travaillais encore sur ce drame pour notre site web.»



Plus de clarté.

Que se passe-t-il dans le monde des médias? Quelles sont les principales évolutions, les nouvelles tendances? Lectrice ou lecteur d'EDITO, vous en saurez plus. EDITO porte un regard critique sur le paysage médiatique, en Suisse et ailleurs.

Assurez-vous une vue d'ensemble!

En souscrivant un abonnement au prix de 69 francs, vous recevez EDITO six fois par an. Et vous avez accès à tous les services en ligne d'edito.ch.

edito.ch/fr | abo@edito.ch



EDITO

LE MAGAZINE SUISSE DES MÉDIAS